

## COMPTE RENDU DE LA REUNION du 14 août 2006

L'an deux mille six et le quatorze août à 20 Heures, le conseil municipal de Pujols sur Ciron, convoqué le 1<sup>er</sup> août 2006, s'est réuni sous la présidence de M. CLAVIER Dominique, maire.

Etaient présents :

Mme et MM. les adjoints : Mme TAUZIN, MM. LAURET, DESCAMPS, LAFON.

Mmes et MM. les conseillers : Mmes MARCHEGAY, DOUENCE.

MM. DOUBAIN, TAUDIN, DUCOUSSO, GUERRERO.

Avait donné pouvoir : Mme LARRAILLET à M. DUCOUSSO

Etaient excusés : Mme LACHAIZE, M. DESQUEYROUX

Etait absent : M GERBEAU

Ordre du jour :

- P.C. M. EL MASSAOUDI Abdelghani : Parcelles A 676 – A 1417 (quartier Le Blanc)

- C.U. M. DURON Christophe : Parcelle A 653 (Le Pingua)

- Etude simplifiée des risques

- Questions diverses

Le conseil municipal débute à 20 heures.

Mme TAUZIN est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 10 juillet 2006 est signé par tous les membres présents ou représentés.

### 1) Fête de la Saint-Pey

Le maire présente ses félicitations au Comité des fêtes et au Comité de Jumelages et d'Animations à l'origine de la réussite de cette fête.

A la suite de ces festivités, deux incidents ont été signalés au maire par courriers recommandés.

a) le soir du feu d'artifice, un piéton est tombé dans un fossé profond non signalé. Le maire le signale à la D.D.E. pour régler ce problème et reste en contact avec le plaignant.

b) un automobiliste s'est plaint d'un dommage léger (rétroviseur) intervenu avec un piéton dans la zone située entre les feux clignotants. Le maire suit le dossier.

Ces deux incidents et le succès grandissant de la fête attirent notre attention sur la nécessité de renforcer le dispositif de sécurité durant ces journées. Une réunion de préparation est à prévoir au printemps.

### 2) P.C. M. EL MASSAOUDI Abdelghani : Parcelles A 676 – A 1417 (quartier Le Blanc)

Un C.U. avait déjà été demandé. Il précisait « si une délibération favorable du conseil municipal est prise lors du dépôt d'une demande de permis de construire, les bâtiments seront implantés sur une profondeur maximum de 35 mètres, à partir de l'alignement de la parcelle 1532 ; toute construction sur les parcelles n°112 et 676, au-delà de la bande des 35 mètres sera refusée. »

Le maire a rencontré M. EL MASSAOUDI pour lui préciser ces contraintes.

Avis favorable sous réserve du respect des conditions énoncées ci-dessus.

### 3) C.U. M. DURON Christophe : Parcelle A 653 (Le Pingua)

Le terrain est en dehors des parties à urbaniser et en zone A.O.C.

Les élus, à l'unanimité des membres présents ou représentés donnent un avis négatif à cette demande.

### 4) Etude simplifiée des risques concernant le site de la « carrière »

La DRIRE a validé et complété le rapport d'Hydro 2 Conseil sur l'ensemble des analyses à mener.

Le maire commente ce rapport et M. DUCOUSSO donne des précisions pour le clarifier.

Le montant total de l'étude s'élève à 20 130 € H.T.

Le maire adresse un courrier au Président de la C.D.C. pour demander une participation financière ; la décharge étant cantonale durant son exploitation.

Le maire informe le conseil sur les incidences que pourraient entraîner les conclusions de la campagne d'analyse.

Il conviendra également d'examiner le cas du terrain voisin qui n'est pas propriété de la commune mais qui a eu le même usage.

#### **5) M. PUYFAUCON, employé communal sous contrat avenir, a mis fin à son contrat**

Le maire pense qu'on n'a pas la structure pour encadrer ce type de contrat. En conséquence, l'expérience ne sera pas poursuivie, malgré son réel intérêt économique.

L'association de Noaillan a été contactée pour le ménage de la mairie et des salles communales.

#### **6) Assainissement**

Le maire et MM. DESCAMPS, DESQUEYROUX et GUERRERO ont rencontré la société GAEA pour préparer la modification du zonage et arrêter le calendrier de façon à ce que l'enquête publique de l'assainissement concorde avec celle du P.L.U.

#### **7) courrier de la famille CORRADI souhaitant acquérir les bâtiments PERROY**

- La municipalité souhaite garder l'emprise du terrain.

- Le maire leur communiquera cette décision.

#### **8) îlot de la route de Landiras**

dossier suivi mais en attente au Conseil Général.

#### **9) « city stade »**

Le montant global du projet s'élève à 44 832,80 €.

Le maire a sollicité notre député, M. DUBOURG pour bénéficier d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de sa réserve parlementaire. Celui-ci lui a répondu favorablement et nous accorde 20 000 € (soit 45 % du montant du projet).

Dans le même temps, une demande de subvention, à hauteur de 25 % a été adressée au Conseil Général. Nous attendons la réponse.

#### **10) réunion à Landiras sur la ligne LGV Bordeaux – Toulouse**

M. LAURET y a assisté et suivra le dossier.

Le problème des tracés a été évoqué.

Un débat public est organisé le 9 septembre à Bordeaux.

#### **11) questions diverses**

- Mme DOUENCE signale un arbre couché sur un chemin de randonnée [(chemin rural n°9) près de M. RANDE].

On va rechercher le propriétaire et leur signifier de le dégager.

- des panneaux ont été arrachés et des acacias empêchent le passage sur le chemin rural n°1 près de l'intersection avec la R.D. n°116.

- Mme MARCHEGAY signale que de la vaisselle jetable a disparu au foyer rural dans la salle réservée au Comité des fêtes.

Les serrures seront changées.

- Mme MARCHEGAY demande où en est le dossier concernant les moyens à mettre en œuvre pour limiter le bruit de la salle de l'île.

M. PERROY a établi un devis.

Le maire souhaiterait des renseignements complémentaires.

Le dossier n'est pas abandonné, le maire donnera des informations au prochain conseil.

- collectif des Arroucats a sollicité le maire pour un rendez-vous début septembre concernant le développement de cette zone.

Le maire lit au conseil le courrier réponse.

Séance levée à 21 H 30.

Le Maire donne la parole aux administrés présents représentant ce collectif, MM. DUVIN et CHAUDIERES qui évoquent l'inquiétude des riverains.

Le maire explique le cheminement de la réflexion du conseil municipal concernant la création d'une zone artisanale locale :

- la réflexion n'est pas arrêtée
- on ne parle que d'artisans et essentiellement locaux
- la commune doit aller de l'avant... mais dans un règlement de zone, on peut mettre des contraintes.

Le conseil municipal a compris les inquiétudes des riverains et les tiendra au courant du projet.

Une réunion publique sur le P.L.U. est prévue le 15 septembre.